

### MINISTERE DES MINES

Le Ministre

2 4 AUG 2013

# PORTANT PROROGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DU PERMIS DE RECHERCHES N° 4803 DE LA SOCIETE MANIEMA GOLD SPRL

Vu la Constitution, telle que revue et modifiée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 litera f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, spécialement ses articles 10, 12, 297 et 298 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars portant Règlement Minier, notamment ses articles 8, 83, 84, 86 et 88 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République, et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères spécialement son article  $1^{\rm er}$  B points 6 et 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Considérant la lettre n° MG/0422/JCD/AL/2013 du 23 juillet 2013 portant déclaration de renonciation par la Société **MANIEMA GOLD Sprl** à la recherche du diamant sur le périmètre minier couvert par le Permis de Recherches n° **4803**;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 0181/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 02 mars 2012 portant  $1^{\rm er}$  renouvellement du **Permis de Recherches n° 4803** ;

Sur avis favorable du Cadastre Minier;

# ARRETE:

### Article 1er:

La durée de validité du **Permis de Recherches n° 4803,** octroyé à la Société **MANIEMA GOLD SprI, e**st prorogée de 3 ans ;



### Article 2:

Cette nouvelle durée de validité court du 04 février 2012 au 03 février 2015.

; 1

# Article 3:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 2 4 AUG 2013

# Martin KABWELL

### **AMPLIATIONS**

Cabinet du Président de la République
Cabinet du Premier Ministre
Cabinet du Ministre des Mines
Secrétariat Général des Mines
Cadastre Minier
CTCPM
SAESSCAM
Direction des Mines
Direction de Géologie
Direction des Investigation
Direction chargée de la Protec, de l'Environ
Div. Prov./des Mines & Géalogie du ressort
La Société MANIEMA GOLD Spri